

Présentation

Hélène GAUMONT-PRAT

*Professeur à l'université Paris-VIII,
ancien membre du Comité consultatif national d'éthique,
directeur du master propriété industrielle et industries de santé,
et du Laboratoire de droit médical et de la santé*

Mesdames, messieurs, chers collègues, chers étudiants, chers amis,

Je me réjouis de vous accueillir aujourd'hui. C'est une tâche agréable et je constate que l'auditoire est nombreux et de qualité pour assister à ce colloque sur « Les avancées scientifiques et la révision des lois de bioéthique, le clonage à visée thérapeutique ? » Je remercie l'université Paris-VIII pour son soutien et tous les intervenants qui ont accepté d'animer cette journée.

Le Laboratoire de droit médical et de la santé, la formation permanente, et les étudiants du master propriété industrielle et industries de santé ont soutenu ce projet qui s'inscrit dans l'une de nos thématiques de recherche, le droit des biotechnologies et la protection juridique de l'innovation et du médicament.

Toutefois, avant d'envisager les applications industrielles et la question de la brevetabilité, c'est d'abord de la recherche sur les cellules souches embryonnaires dont il sera question et de l'éventuelle possibilité du clonage à visée thérapeutique.

La rencontre des disciplines est un exercice stimulant. Ce colloque, qui réunit scientifiques, juristes, médecins, politiques et philosophes, est au centre de cette réflexion qui se situe aux confluent du droit et de l'éthique, des choix politiques fondamentaux et des avancées scientifiques. Parler de clonage, c'est soulever l'intérêt, mais aussi l'inquiétude.

De nombreux avis (avis du Comité consultatif national d'éthique et du Groupe européen d'éthique) et des rapports parlementaires ont été rendus sur la question. Le problème de la légitimité et des limites éthiques de la recherche sur les embryons humains a fait l'objet, de la part des diverses instances, de nombreuses réflexions et de plusieurs avis motivés qui ont éclairé le législateur lors de la révision des lois de bioéthique ayant abouti au vote de la loi du 6 août 2004. Cette loi, qui autorise la recherche sur l'embryon à titre d'exception et sous certaines conditions, doit faire l'objet d'une révision en 2009. Ces réflexions s'inscrivent dans un débat philosophique et éthique qui n'est pas clos.

Aujourd'hui, la question posée est celle de la reconnaissance éventuelle par le droit français de nouvelles possibilités de recherche sur les embryons, justifiées par de nouvelles perspectives thérapeutiques : conduisant, d'une part, à autoriser plus largement cette recherche sur les embryons surnuméraires et, d'autre part, à s'interroger sur les conditions dans lesquelles pourront être prélevées « les cellules » nécessaires à la production des embryons ITNS (embryons issus du transfert d'un noyau somatique dans un ovule préalablement énucléé) destinés à la constitution de cellules souches.

Cette pratique interroge alors sur les conditions du prélèvement d'ovocytes qui sont beaucoup plus préoccupantes que celles des cellules somatiques, risquant d'entraîner une instrumentalisation du corps des femmes.

La table ronde de la matinée sera consacrée aux enjeux scientifiques, éthiques et thérapeutiques, qui seront discutés de façon transversale. Seront réunis des scientifiques, des médecins et politiques : Laure Coulombel, directrice de recherche (DR1) à l'INSERM et rédactrice en chef adjointe de *Médecine Sciences*; Christine Dosquet, praticien hospitalier, unité de thérapie cellulaire, centre d'investigation clinique en biothérapie, hôpital Saint-Louis; René Frydman, gynécologue-obstétricien, professeur à l'université Paris-XI; Alain Claeys, député de la Vienne, rapporteur de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques pour l'évaluation de la loi de bioéthique de 2004; Jean-Claude Ameisen, professeur de médecine à l'université Paris-VII, membre du Comité consultatif national d'éthique.

L'après-midi sera consacré aux aspects éthiques et juridiques touchant au droit médical, au droit des personnes, aux droits des femmes et au droit de la propriété industrielle, réunissant Brigitte Feuillet-Liger, professeur à l'université Rennes-I; Noël-Jean Mazen, professeur à l'université de Bourgogne, directeur du Groupe droit et éthique du vivant; Francine Demichel, professeur à l'université Paris-VIII; Valérie Sebag, maître de conférences à l'université Paris-XIII; N. Rauffer-Bruyère et V. Duranthon, Département des brevets, Institut national de la propriété industrielle; et Jean-Christophe Galloux, professeur à l'université Panthéon-Assas, Paris-II.

La journée sera close par Emmanuel Hirsch, philosophe, professeur des universités, directeur de l'Espace éthique, directeur du Département de recherche en éthique, université Paris-Sud-XI.

Je souhaite que le débat soit engagé sur les thèmes abordés tout au long de cette journée au cours d'échanges stimulants et féconds.

Je tiens à saluer les nombreux intervenants qui vont se succéder à la tribune et dont la haute compétence augure de la réussite de ce colloque; je les remercie chaleureusement de venir nous présenter leurs réflexions.